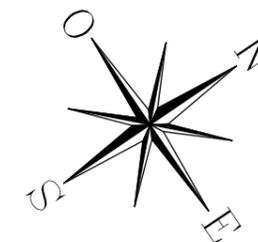
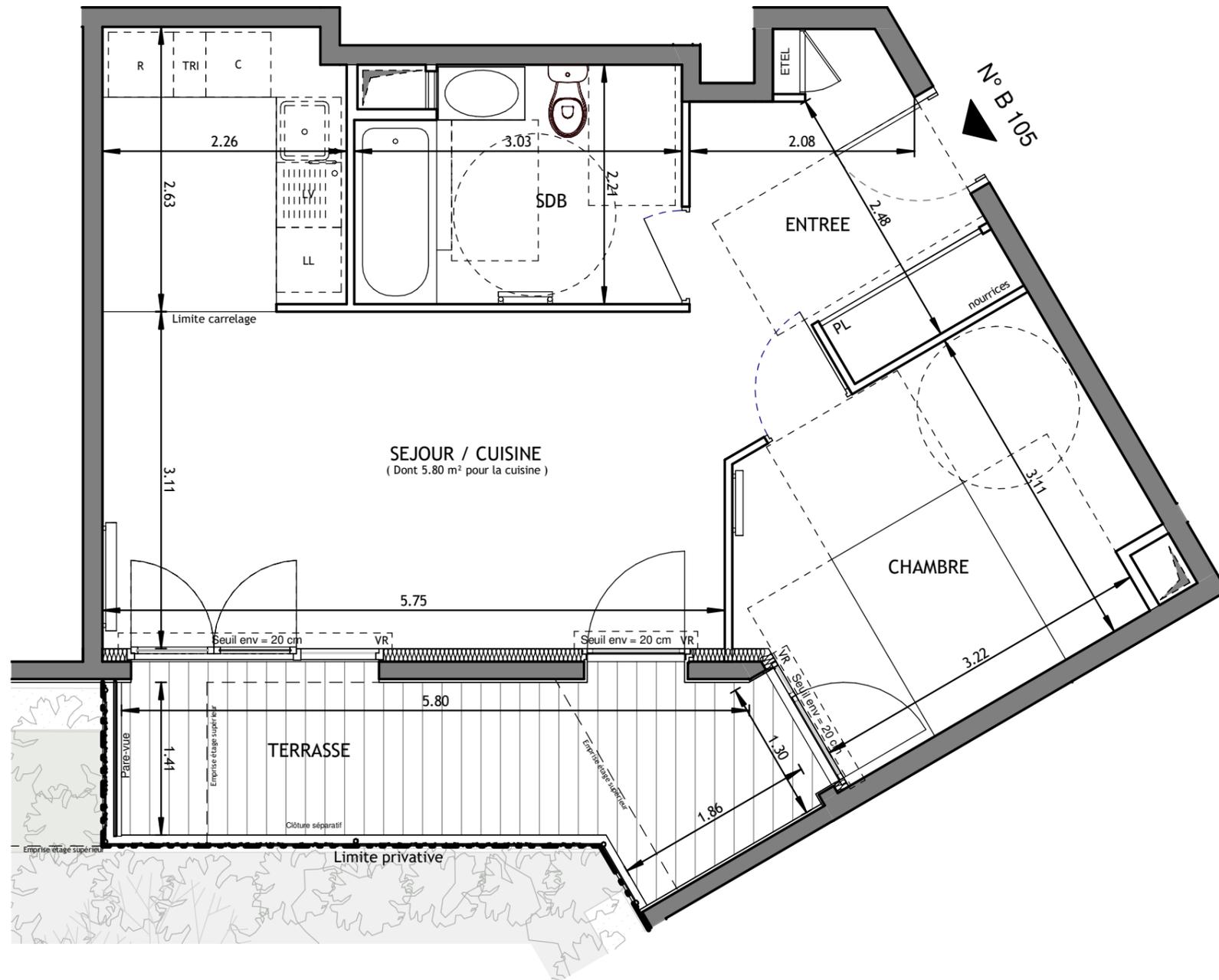


HALL B1  
APPARTEMENT DE 2 PIECES  
n° B 105 au Rez de chaussée

ENTREE	6.19 m <sup>2</sup>
SEJOUR / CUISINE	24.72 m <sup>2</sup>
CHAMBRE	11.10 m <sup>2</sup>
SDB	6.30 m <sup>2</sup>
<b>SURFACE TOTALE HABITABLE</b>	<b>48.31 m<sup>2</sup></b>

TERRASSE	9.30 m <sup>2</sup>
<b>SURFACE TOTALE HABITABLE ET ANNEXE</b>	<b>57.61 m<sup>2</sup></b>



LEGENDE

AP	allège pleine		sèche-serviette
AV	allège vitrée		radiateur
VR	volet roulant	R	réfrigérateur
GC	garde corps	LV	lave vaisselle
	soffite/faux plafond	LL	lave linge
ETEL	esp tech elec du logt	C	cuisson
PL	placard	TRI	tri sélectif
		- - -	retombée de poutre



Indice A Juillet 2022

Echelle :

BEGUIN ET MACCHINI

Conformément à la réglementation, ce plan est



Nota : Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. La forme des jardins (pente, talus...) n'est pas toujours représentée ou l'est à titre indicatif. La végétation éventuellement représentée n'est pas contractuelle.